

ELECTIONS DANS LES TPE :

DEFENDONS NOS DROITS, POUR UN AUTRE FUTUR

Du 30 décembre au 13 janvier 2017 se tiendront les élections au sein des très petites entreprises (TPE), c'est à dire dans les entreprises et associations de moins de 11 salarié-es, ainsi que dans l'Aide à la personne (salarié-es du particulier).

La réalité quotidienne des TPE, nous la subissons !

Nous ne le rappellerons jamais assez : nous sommes près de 5 millions à travailler dans les structures de moins de 11 salarié-es (industrie, bâtiment, hôtellerie, restauration, employé-es de maison, santé, journalisme, associations...). Souvent, nous sommes confronté-es à une précarisation de nos conditions de travail.

-Salarié-es du particulier : Salarié-es du particulier ou de l'Aide à domicile, le Code du Travail et les conventions collectives du salarié du particulier, Branche de l'Aide à Domicile ou Service à la personne vous donnent les mêmes droits qu'un-e salarié-e en CDI. Pourtant des employeurs voyous vous exploitent sans vergogne et vous renvoient d'un simple coup de téléphone quand ils n'ont plus besoin de vous. Même avec très peu d'heures par mois, vous avez droit au préavis et à l'indemnité de licenciement correspondant au temps passé chez votre employeur et vous toucherez le chômage. Ne vous laissez pas faire sans réagir, faites appliquer vos droits, contactez-nous !

-Bâtiment : recours au travail non déclaré, embauche de sans-papiers pour abaisser le coût du travail, mépris des règles de sécurité se traduisant par des accidents du travail.

-Dans le secteur du nettoyage : En externalisant les activités, le patronat a trouvé une arme redoutable permettant de niveler les conditions salariales par le bas et de diviser les salarié-es exerçant pourtant sur le même lieu de travail. Les temps partiels imposés sur des horaires éclatés entre l'aube et le crépuscule sont la norme. Les femmes étant les premières concernées !

-N'oublions pas le secteur des transports et de la logistique. Le recours à l'intérim est désormais la norme. Pour obtenir un CDI, le parcours du combattant peut durer plusieurs années. Les missions plus ou moins longues s'enchaînent, la promesse de l'emploi durable est agitée telle une carotte destinée à augmenter la productivité. Mais lorsque l'activité économique ralentit, ces travailleur-euses précaires sont les premières sacrifiées : retour à la case « Pôle emploi » !

-Même chose dans l'hôtellerie, la restauration, petits commerces, etc. : heures supplémentaires non payées, CDD illégaux. Le patronat agit en toute impunité, avec la complicité des gouvernements successifs !

Les syndiqué-es de la CNT subissent toutes et tous ces réalités du **travail parce que nous les vivons en tant que travailleur-euses. Nous avons fait le choix d'un syndicat autogestionnaire, sans salarié-es ni permanent-es.** Comme toi, nous subissons des conditions de travail éprouvantes, pour un salaire de misère à la fin du mois nous subissons les pressions quotidiennes de nos patrons, les brimades ou le harcèlement (qu'il soit moral ou à connotations sexuelle ou raciste) et aussi les licenciements...**Mais nous avons fait le choix de nous organiser, de ne pas rester seul-es devant un patronat offensif et arrogant.**



La meilleure protection face à ton employeur : le syndicat !

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si être salarié-e d'une TPE est aussi éprouvant. **Sans Instances Représentatives du Personnel**, la plupart des grandes centrales syndicales se sont longtemps désintéressées des TPE dans lesquelles le clientélisme syndical qu'elles pratiquent n'avait aucun sens : pas d'heures déléguées à glaner, pas de « représentativité » et donc pas de subventions

publiques à gagner, pas d'accords à négocier dans le dos des salarié-es pour tirer la couverture à soi... Ainsi, pendant longtemps, la plupart des organisations syndicales n'ont même pas cherché à syndiquer, à organiser les travailleurs-euses des TPE qui comptaient pour du beurre. Pourtant, la CNT ne le rappellera jamais assez : se syndiquer est une nécessité ! Face aux pressions des employeurs, face à la précarité et à toutes les souffrances au travail, rien de plus efficace et de plus protecteur que l'organisation collective dans le syndicat : conseil juridique, caisses de solidarité, assemblées générales de travailleurs-euses, grèves, occupations, blocages...

TU AS PEUR DE TE SYNDIQUER ? TON PATRON, LUI, A PEUR QUE TU TE SYNDIQUES !

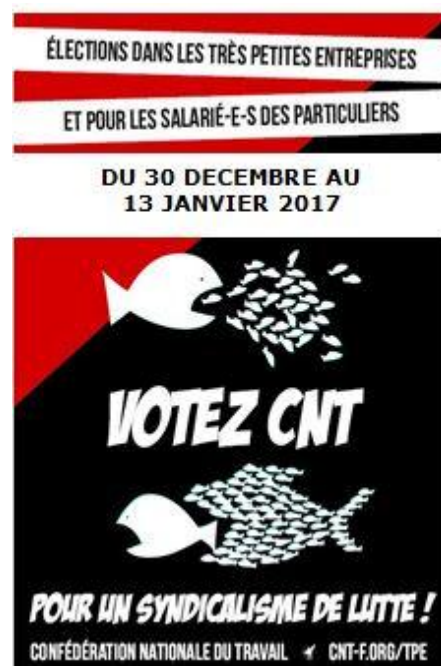
Ton patron a besoin de toi. Tu n'as pas besoin de lui !

Ce n'est pas pour rien si les politiques et les patrons accordent autant d'importance aux TPE. À leurs yeux ce sont bien nous, les salarié-es des Très Petites Entreprises, rarement syndiqué-es, qui sommes les plus corvéables et les plus exploitables ! Ne t'y trompe pas : si l'échelle humaine d'une entreprise de moins de 11 salarié-es peut conduire à penser que les intérêts du patron sont les mêmes que les tiens, rappelle-toi que les patrons eux, alors même qu'ils se disent concurrents, n'hésitent pas à s'organiser dans des syndicats, tels la CGPME, pour défendre des intérêts qui sont les leurs et qui sont loin de tes préoccupations quotidiennes. Quant aux grands patrons du Medef, rappelons que pour eux la situation dans les TPE est une aubaine car elle leur permet de contourner par la sous-traitance des accords d'entreprises plutôt favorables aux salarié-es et fruits des luttes sociales.

Ce n'est que collectivement et en s'organisant, que nous arriverons à imposer nos choix de société. Collectivement, faisons aboutir les revendications suivantes :

- Réduction du temps de travail ;
- Augmentation des salaires et des minimas sociaux ;
- Renforcement des libertés syndicales et des droits syndicaux dans les TPE, notamment avec l'instauration d'un CHSCT ;
- Fin des exonérations de cotisations sociales patronales ;
- Accès à l'indemnisation chômage en cas de démission ;
- Retrait de toutes les lois libérales (pacte de responsabilité, loi Macron, CICE, loi El Khomri...) ;
- Fin des mutuelles obligatoire, gestion directe des organismes sociaux (Assurance maladie, caisse de retraites, UNEDIC) par les salarié.e.s. afin de mettre en place une véritable sécurité sociale qui protège contre tous les risques de la vie ;

Autogestionnaire, sans permanent-es ni salarié-es, totalement indépendante financièrement, la CNT réaffirme que c'est nous, salarié-es des TPE qui, en nous syndiquant et en défendant un syndicalisme de combat, avons un avenir et notre dignité à gagner !



VOTONS CNT !